

« LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER Comité de Montbéliard »

**Siège social : 12 rue Renaud de Bourgogne
25200 MONTBELIARD**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Comité de MONTBELIARD

Centre Lou Blazer
12 rue Renaud de Bourgogne
25200 MONTBELIARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames et Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE DE MONTBELIARD », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations sur la base des données disponibles à ce jour ;
- revoir les calculs effectués par l'association ;
- comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels aux membres adhérents de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../...

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à MONTBELIARD,
Le 12 Avril 2021.**

Le Commissaire aux Comptes

SARL EXCO P2B AUDIT

Pierre BURNEL

Commissaire aux Comptes Associé
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de BESANCON

**BILAN
2020**

Actif	brut	amortissements & provisions	net	2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	958	711	247	428
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	958	711	247	428
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 452	65 548	10 904	6 749
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	76 452	65 548	10 904	6 749
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Bien reçu par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE => TOTAL I	77 410	66 259	11 151	7 177
STOCKS ET EN-COURS	0	0	0	110 000
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				110 000
AVANCES, ACOMPTES / COMMANDES				
CREANCES	21 924		21 924	30 437
Créances usagers et comptes rattachés	580		580	1 016
Autres créances	21 344		21 344	29 421
Legs et donations en cours de réalisation				
TRESORERIE	1 120 187	3 400	1 116 788	1 023 761
Valeurs mobilières de placement	204 571	3 400	201 171	199 195
Disponibilités	915 150		915 151	824 111
Charges constatées d'avance	466		466	455
ACTIF CIRCULANT => TOTAL II	1 142 111	3 400	1 138 712	1 164 198
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL ACTIF	1 219 521	69 659	1 149 863	1 171 375
ENGAGEMENTS RECUS				
LEGS NETS A REALISER				
Legs				
Assurance-vie				

**BILAN
2020**

Passif	2020	2019
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	984382	855245
Réserves statutaires ou contractuelles	759831	755694
Réserves pour projet de l'entité	224551	99551
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	2 646	129 137
Situation nette (sous-total)	987 028	984 382
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES => TOTAL I	987028	984 382,00
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DEDIES => TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 847	682
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES => TOTAL III	1847	682
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes	160 988	186 311
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 434	1 370
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	31 514	26 757
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	122 040	158 184
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES => TOTAL IV	160 988	186 311
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 149 863	1 171 375

COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat	2020	2019
Cotisations	88 336	
Ventes de biens et services		
Ventes de bien et marchandises	455	115
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	15 753	25 465
- dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 231	24 003
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	318 292	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	203 283	
Contributions financières reçues		
Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges	48 710	1 210
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		733 077
PRODUITS D'EXPLOITATION	676 060	783 870
Achats de marchandises	4 488	12 543
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	37 463	35 339
Aides financières	412 624	
Impôts, taxes et versements assimilés	480	500
Salaires et traitements	89 171	76 993
Charges sociales	33 766	28 565
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 390	50 360
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	35 030	459 175
CHARGES D'EXPLOITATION	617 412	663 475
RESULTAT D'EXPLOITATION	58 648	120 395
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 656	4 648
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		6495
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
PRODUITS FINANCIERS	5 656	11 143
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 000	2 400
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
CHARGES FINANCIERES	1 000	2 400
RESULTAT FINANCIER	4 656	8 743

COMPTE DE RESULTAT
2020

Compte de Résultat (suite)	2020	2019
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	63 304	129 138
Sur opération de gestion	1 374	
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 374	0
Sur opération de gestion	62 032	
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 032	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-60 658	
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	683 090	795 013
TOTAL DES CHARGES	680 444	665 875
EXCEDENT OU DEFICIT	2 646	129 138
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Non affectés		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2020

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1 OBJET SOCIAL	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLOTURE	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1 <i>Préambule</i>	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	6
2.1.3 <i>Changement de méthode comptable</i>	6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06	6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan	7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat	7
2.1.4 <i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i>	8
2.2 DÉROGATIONS	8
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	8
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations</i>	
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	9
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	10
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	10
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	10
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	11
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	11
3.1.6 <i>Stocks</i>	11
3.1.1 <i>État des échéances des créances</i>	12
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>	12
3.1.3 <i>Disponibilités</i>	12
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	13
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i>	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	14
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	14
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	15
3.2.3 <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	15
3.2.4 <i>Provisions pour risques et charges</i>	16
3.2.4.1 <i>Tableau de variation</i>	16
3.2.4.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	16
3.2.5 <i>Dettes</i>	16
3.2.5.1 <i>État des échéances</i>	16
3.2.5.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	17
3.2.6 <i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i>	17
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	17
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	18
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	20
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	20
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	20
4.2.1.2 <i>Dons manuels</i>	20
4.2.1.3 <i>Legs, donations, assurance-vie</i>	20
4.2.1.4 <i>Mécénat</i>	20
4.2.1.5 <i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i>	20
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	20
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	20
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	21

4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	21
4.2.3	Subventions et autres concours publics	21
4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	22
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	22
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	22
4.3.1	Modalités de répartition des charges	22
4.3.2	Missions sociales	23
4.3.3	Frais de recherche de fonds	23
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	23
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	23
4.3.4	Frais de fonctionnement	23
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	24
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	24
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	24
4.4.1	Principes généraux.....	24
4.4.2	Principes de valorisation	25
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	26
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	27
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes.....	27
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	27
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	27
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	27
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	30
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	30
4.7.4	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice	30
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	31
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	31
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser	31
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	31
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	31
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	32
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	32
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents	32

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

- Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

La crise sanitaire de la Covid-19 a impacté notre mécanisme de recettes des ressources et les activités annexes ont été suspendues en attente d'une amélioration sanitaire.

Un legs (donation d'une maison et liquidités) avait été évalué dans les comptes de l'exercice 2019 en attente de la vente de celle-ci, qui s'est réalisée au cours de l'exercice 2020. Engendrant sur le plan comptable la constatation d'une reprise sur provision pour dépréciation des stocks d'un montant de 47 500 € et la constatation d'une charge exceptionnelle de 62 016 €.

- Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est intervenu.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement.

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

- **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 0 K€
 - Créances reçues par legs ou donations 0 K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés aux legs ou donations 0 K€
 - Dettes des legs ou donations 0 K€
- Montant net, en report à nouveau +/- ...0 K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
 - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
 - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.

- Les **charges** sont présentées par nature, seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	958			958
Immobilisations corporelles	75 151	7 200	5 899	76 452
Immobilisations financières				
Total	76 109	7 200	5 899	77 410

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	7 200	5 899
→ Matériels de bureau	7 200	5 899
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	7 200	5 899

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	68 932	3 225	5 899	66 258
Amort. Immobilisations financières				
Total	68 932	3 225	5 899	66 258

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	580	580	
→ Autres Créances	21 344	21 344	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	466	466	
Total	22 390	22 390	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks	47 500		47 500	0
Créances				
Immobilisations financières				
Total	47 500	0	47 500	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	204 571	201 171	3 400		
Total	204 571	201 171	3 400	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	239 388	
Livrets et comptes épargne	325 362	680
Comptes à terme	350 400	400
Total	915 150	1 080

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs		
Créances clients et comptes rattachés	580	1 016
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances	1 922	2 495
Disponibilités		
Total	2 502	3 511

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Assurance voiture	466	455
Total	466	455

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	755 694	4 137						759 831
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales	99 551	125 000						224 551
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	855 245	129 137	0	0	0	0	0	984 382

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

NEANT

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	682	1 165		1 847
→				
Total	682	1 165	0	1 847

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 434	7 434		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	31 514	31 514		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	122 040	122 040		
Produits constatés d'avance		0		
Total	160 988	160 988	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	480	500
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	480	500
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	31 033	26 256
→ Urssaf/ Pôle emploi	14 624	11 552
→ Caisse de retraite	3 298	4 372
→ Caisse de prévoyance	1 084	827
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	8 254	6 463
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	3 125	2 426
→ Prélèvement à la source	648	616
Total	31 513	26 756

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	1 948	1 819
→ FNP - Factures non parvenues	1 948	1 819
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	11 860	9 389
	11 860	9 389
Total	13 808	11 208

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIGUE Contre le Cancer	25M - S/COMITÉ DU DOUBS (MONTBELLARD)	Décembre 2020		Décembre 2019	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	EMPLOIS				
	CHARGES PAR DESTINATION				
1.	MISSIONS SOCIALES	511 654,91	511 654,91		
1.1	Réalisées en France	511 654,91	511 654,91		
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme	106 301,92	106 301,92		
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France	405 352,99	405 352,99		
1.2	Réalisées à l'étranger				
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	70 867,49	70 867,49		
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	70 867,49	70 867,49		
2.2	Frais de recherche d'autres ressources				
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	96 756,34	94 315,80		
3.1	Frais d'information et de communication	50,00	50,00		
3.2	Frais de fonctionnement	92 481,07	90 040,53		
3.3	Autres charges	4 225,27	4 225,27		
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 165,00	1 165,00		
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6.	REPORTS EN FONDS DÉDÉS DE L'EXERCICE				
	TOTAL CHARGES	680 443,74	678 003,20		
	EXCÉDENT/OU DÉFICIT	1 845,14			

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	25M - S/COMITÉ DU DOUBS (MONTBELLIARD)	Décembre 2020		Décembre 2019	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES					
PRODUITS PAR ORIGINE					
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-631 774,85	-631 774,85		
1.1	Cotisations sans contrepartie	-88 336,00	-88 336,00		
1.2	Dons, legs et mécénat	-521 575,22	-521 575,22		
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-21 863,63	-21 863,63		
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-2 584,45			
2.1	Cotisations avec contrepartie				
2.2	Parrainage des entreprises				
2.3	Contributions financières sans contrepartie				
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-2 584,45			
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-1 230,58			
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-47 500,00	+47 500,00		
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL		-683 089,88	-679 274,85		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) : → produits financiers	5 656	11 142
Total	5 656	11 142

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services	16 208	25 580
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	16 208	25 580

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports on fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	47500	
Total	47500	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects concerne des rubriques ne présentant pas un caractère de matérialité. Ces coûts n'ont pas été affectés, et de ce fait validé par le conseil d'administration.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Electricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement				0
Autres (à préciser)				0
Total	0	0	0	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition. L'affectation du personnel est majoritairement orientée vers des actions pour les malades.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades Actions d'information, de prévention et de dépistage Actions de formation Actions de recherche Actions de société et politique de santé Frais d'appel aux dons et legs Frais de fonctionnement (dont communication)		
Total	0	0

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	100 248	279 633
Actions d'information, prévention, dépistage	5 463	10 287
Actions de formation		
Actions de recherche	591	228 128
Actions autres		
Total	106 302	518 048
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	145 870	
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	259 483	
Actions autres		
Total	405 353	0

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	50	950
Frais de gestion	57 314	55 929
Impôts et taxes	139	118
Cotisation statutaire 10 %	35 028	35 400
Charges financières	1 000	
Dotations aux amortissements	3 225	2 629
...		
Total	96 756	95 026

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Locaux mis à disposition par la ville de Montbéliard	183 m ² x 83 €	15 189	15 189
Indemnités de déplacement abandonnés par les bénévoles	12 903 kms x 0,321 €	4 142	7 768
Total		19 331	22 957

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	4 488										4 488
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	7 055					8 851					37 462
Aides financières	7 270	405 353									412 623
Impôts, taxes et versement assimilés	342										481
Salaires et traitements	63 187										89 171
Charges sociales	23 944										33 767
Dotations aux amortissements et dépréciations								1 165			4 390
Dotations aux provisions											0
Report en fonds dédiés											0
Autres charges											0
Charges financières							35 030				35 030
Charges exceptionnelles							1000				1000
Participations des salariés aux résultats	16										62 032
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	106 302	405 353	0	0	70 867	0	96 757	1 165	0	0	680 444

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	8 640
Total	8 640

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→ bénéfice de la dissolution de 2 associations	1 374
Total	1 374
Charges exceptionnelles	
→ écart provision frais CD76	16
→ écart provision estimation legs 2019	62 016
Total	62 032

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER		25M - S/COMITÉ DU DOUBS (MONTBELLARD)	Décembre 2020	Décembre 2019
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1. MISSIONS SOCIALES		511 654,91		
1.1 Réalisées en France		511 654,91		
Actions réalisées par l'organisme		106 301,92		
Actions en direction des malades, des proches et ébbs de santé		100 247,91		
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		5 462,61		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics				
Actions de société et politique de santé				
Actions internationales réalisées par l'organisme				
Actions en direction des chercheurs et ébbs de recherche contre le cancer		591,40		
Actions de création-subvention-administration d'établissement				
Autres actions				
Versements à d'autres organismes agissant en France		405 352,99		
Actions en direction des malades, des proches et ébbs de santé		145 870,31		
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public				
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics				
Actions en direction des chercheurs et ébbs de recherche contre le cancer		259 482,68		
Programmes nationaux		174 982,68		
Programmes régionaux et départementaux		84 500,00		
Mission reversement legs				
Autres actions				
Actions de société et politique de santé				
1.2 Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		70 867,49		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		70 867,49		
Frais d'appel de dons		1 125,68		
Frais d'appel des legs				
Frais traitements des dons		7 472,21		
Frais de traitements des legs		62 016,22		
Frais de campagne pour des dons en nature				
Achats pour manifestations et ventes		253,38		
Activités de récupérations				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades				
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép				
Frais de Recherche de Mécénat Formation				
Frais de Recherche de Mécénat Formation				
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades				
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép				
Concours ext-parrainage entp Formation				
Concours ext-parrainage entp Recherche				
Frais de recherche partenariat				
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		94 315,80		
3.1 Frais d'information et de communication		50,00		
Frais d'information et de communication externe		50,00		
Frais d'information et de communication interne				
3.2 Frais de fonctionnement		90 040,53		
Frais de gestion		54 873,75		
Formation administrative				
Impôts et taxes		138,69		
Cotisation statutaire 10%		35 028,09		
3.3 Autres charges		4 225,27		
Charges financières		1 000,00		
Dotations aux amortissements		3 225,27		
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES EMPLOIS		676 838,20		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 165,00		
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		1 271,65		
TOTAL		679 274,85		
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL	
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice				
=- Utilisation				
=+Report				
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	25M - S/COMITÉ DU DOUBS (MONTBELLARD)	Décembre 2020	Décembre 2019
	Détails	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-631 774,85	
1.1 Cotisations sans contrepartie		-88 336,00	
1.2 Dons, legs et mécénat		-521 575,22	
Dons manuels non affectés		-313 025,63	
Dons manuels affectés		-5 266,81	
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés		-203 282,78	
Mécénat			
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-21 863,63	
Manifestations		-15 173,10	
Ventes (dont abonnement à vivre)		455,00	
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-580,00	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-5 655,53	
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités			
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-47 500,00	
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-679 274,85	
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-679 274,85	
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		977 205,29	
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		1 271,65	
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP		-6 429,33	
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		972 047,61	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
		TOTAL	TOTAL
PRODUITS PAR ORIGINE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL			

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brutes	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

A la date de clôture, le conseil d'administration n'a pas validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020. La validation devrait intervenir lors du conseil d'administration du 25 mars 2021.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Équivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	22			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	18	4 680	3	71 230
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	960	15 360	9	233 779
Total	1 000	20 040	12	305 009

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	4	4 815	3
Total	4	4 815	3

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	418 0
Total		418

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 11 042 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.